



Association des Victimes des Inondations
de La Faute sur mer et de ses environs



Lettre info n°9

décembre 2012

Chers Adhérents, chers Amis,

Je vous souhaite, au nom de l'association, de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2013.

L'année 2012 aura été assez difficile pour nous. Hormis le volet judiciaire, chaque dossier pris en charge par l'AVIF se retrouve systématiquement compliqué et ralenti, au bon gré de nos interlocuteurs, par différentes étapes administratives ajoutées ici ou là (voir ci dessous).

Nous restons bien évidemment vigilants afin de ne pas nous laisser entrainer par ces méandres et ces lourdeurs qui ne peuvent aboutir qu'à des impasses insoutenables en matière de sécurité.

L'année 2012 fut, pour l'association, une année de négociation. L'année 2013, j'en fais la promesse, sera une année d'action.

Renaud Pinoit

Les ouvrages de protection

Où en sommes-nous ?

Les décisions concernant les travaux de rehausse et de renforcement des digues prennent du retard.

Ces derniers mois, l'AVIF a multiplié les démarches auprès des représentants de l'Etat et des élus.

Nous avons été reçus le 29 novembre 2012 par M Retailleau, Président du Conseil Général qui s'impatiente, lui aussi.

Le 23 novembre, nous avons assisté à une réunion de l'Université Populaire du littoral Charentais à Rochefort. Le climat est également tendu chez nos voisins des Charentes.

Les deux Conseils Généraux ont fait part, dans la presse, de leur agacement face à ces retards

L'AVIF était présente à la première réunion de la CLI (Commission Locale d'Information) le 28 novembre 2012.

Créée à l'initiative de la Préfecture, cette commission doit permettre « d'échanger sur l'état d'avancement des démarches liées au Plan de Submersions Rapides ».

Vous trouverez sur le site de l'AVIF, www.asso-avif.com les comptes rendus de ces réunions.

Depuis début décembre, la société ARCADIS effectue des forages sur la digue EST de La Faute pour procéder à une nième étude de résistance des ouvrages.

Nous sommes inquiets !

Seuls les travaux de première urgence ont été faits en septembre 2010. Depuis, plus rien. Les fonds sont pourtant réunis autant du côté de l'Etat que de la Région et du Département mais la lourdeur des procédures retarde les prises de décision.

Les travaux de rehausse ne seront entrepris que dans le cadre du PAPI (programme d'action et de prévention des inondations). Ce PAPI est chargé de coordonner les actions locales de manière à ce que la protection de l'un ne nuise pas à la sécurité de l'autre.

Le PAPI concernant nos communes devrait être labellisé en novembre 2013, **bien trop tard** pour commencer les travaux sur les digues avant l'hiver 2013-2014.

Quand on sait que la construction des zones et étages refuges devra, elle aussi attendre (cf PPRI ci-dessous), on ne peut que s'inquiéter pour la **sécurité des habitants**.

Le lieu de mémoire

Les représentants des victimes travaillent activement à l'élaboration de ce lieu du souvenir. Des pourparlers sont en cours avec la Préfecture pour la finalisation du projet.

Le financement se fera grâce aux fonds récoltés le 5 février 2011 par l'association Artistes pour Xynthia, présidée par Elisabeth Tabary.

La commémoration aura lieu **le dimanche 3 mars 2013**. Nous faisons tout pour qu'elle se déroule dans un lieu aménagé dignement pour la mémoire de nos disparus et en présence des autorités civiles et religieuses.

Les PPRI et les prescriptions

Les représentants de l'AVIF ont rencontré en septembre le responsable de la DDTM. L'Etat a chargé la société Calyxis de mettre en place une cellule technique afin d'apporter une aide aux particuliers et de monter les dossiers de subventions. Nous devons rencontrer ses représentants le 20 décembre 2012 mais le rendez-vous a été reporté. Il semble que cette cellule ne sera pas opérationnelle avant février ou mars 2013. Le Préfet avait pourtant annoncé publiquement sa mise en place pour le second semestre 2012. Ce retard est préjudiciable à la mise en sécurité des habitations.

Rappels :

- Les prescriptions appliquées à chaque bien prennent **en compte la cote du premier niveau de plancher et ne dépendent pas de la zone** dans laquelle le bien est situé.
- Les prescriptions **obligatoires** bénéficieront d'une subvention qui doit être demandée **avant** la réalisation des travaux.
- Les divers recours présentés à la Préfecture ou au Tribunal Administratif ne sont pas suspensifs. Les travaux de mise en sécurité doivent être réalisés dans un délai de 5 ans.
- La mise aux normes de votre bien est indispensable pour faire valoir vos droits auprès des assurances.

Le dossier judiciaire

Les représentants de l'AVIF ont rencontré Me Lepage le 19 octobre à La Roche sur Yon

L'enquête concernant la procédure judiciaire pour laquelle l'AVIF et les familles se sont portées parties civiles arrive bientôt à son terme.

Le procès public aux Sables d'Olonne devrait avoir lieu au cours de l'année 2013.

Les expropriations

A l'heure où nous publions cette lettre, nous n'avons toujours aucune information sur la décision du Préfet suite à l'enquête publique concernant les expropriations.

Comment trouver des informations et poser des questions :

Cette association est la vôtre, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir des précisions et pour nous exposer vos problèmes. Cette lettre info ne peut pas répondre à toutes vos questions. Vous trouverez des informations :

Sur le site : <http://www.asso-avif.com/>

par courrier : 7 bis rue du Docteur Pigeanne 85 460 La Faute sur Mer

par mail : contact@lafautesurmer.net

par Téléphone : 06 87 01 94 11

Si vous désirez une réponse par courrier, merci de nous envoyer une enveloppe timbrée à votre adresse.